

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT :
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : La guerre aux instituteurs religieux en France ; les écoles laïques poussées au pied du mur par l'offre d'un concours avec les écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne.—Attentat à la vie de Sa Majesté le roi d'Espagne.—Les exposants canadiens à l'exposition universelle de Paris ; adresse présentée au Prince de Galles par la commission coloniale à l'exposition universelle de Paris ; la Reine d'Angleterre confère l'ordre de St. Michel et de St. Georges aux principaux commissaires, y compris l'Hon. M. C. A. P. Pelletier, ex-ministre de l'Agriculture, et à M. Keefer.—Changements ecclésiastiques et ordinations pour le diocèse de Chicoutimi et de Rimouski.—Concours offerts par l'Institut Canadien de Québec, pour le meilleur essai sur l'agriculture ; deux essais sont actuellement soumis aux juges nommés par MM. les directeurs de l'Institut Canadien.

Causerie Agricole : Soins à donner aux chevaux reproducteurs. — Soins à donner à la mère pendant et après la gestation.

Sujets divers : Falsifications de substances alimentaires et boissons alcooliques ; gare aux vendeurs de drogues et aux falsificateurs de boissons.—Nos soirées d'hiver à la campagne ; réflexions que fait à ce sujet M. l'écrivain du *Pionnier de Sherbrooke*.—L'aménagement des forêts (*Suite*) : Des abus et vices d'exploitation.

Choses et autres : Exportations d'instruments aratoires des États-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1878.—Almanach agricole, commercial et industriel publié par MM. J. B. Rolland & fils, Montréal.—Sommaires du *Naturaliste Canadien*, de la *Revue Canadienne* et de la *Revue de Montréal*.

Recettes : Toits de chaume, incombustible.—Tinture des étoffes noires.

☞ Ceux qui nous font la demande de numéros de la *Gazette des Campagnes* ou du *Feuilleton* qu'ils n'auraient pas reçus, voudront bien nous indiquer les pages de la partie qui leur manque : ce sera le moyen le plus sûr pour répondre à leur demande.

REVUE DE LA SEMAINE

La guerre aux instituteurs religieux en France continue partout avec un redoublement de fureur qui montre que cette campagne de persécution est dirigée par le gouvernement dont M. Gambetta a tracé le programme, et que lui-même est du côté des persécuteurs.

La *Gazette des Campagnes* de Paris, informe qu'au conseil général de la Loire, M. de La Rochetaillée a défendu les écoles congréganistes contre leurs adversaires, en faisant justice, au moyen des faits et des chiffres officiels, des attaques calomnieuses dont les poursuit le parti radical.

Pour mettre le conseil en mesure de statuer en connaissance de cause, M. de La Rochetaillée a proposé des concours cantonaux entre les élèves des écoles congréganistes du département et leurs rivales, les écoles laïques. Il s'engageait à voter l'exclusion des premières si le résultat du concours n'établissait leur supériorité sur leurs rivales.

Il va sans dire que la majorité radicale a refusé cette épreuve qui eût mis en lumière les mensonges dont elle fait son arme favorite pour en venir à ses fins.

Les directeurs des écoles congréganistes ont écrit une lettre collective à M. de La Rochetaillée pour le remercier de son éloquent plaidoyer et pour déclarer qu'ils joignaient tout va en sa sienne et qu'ils sont prêts à accepter l'épreuve, qu'il a provoquée et que l'honorable conseil n'a pas adoptée, et pour cause !

Tout en offrant de justifier leur enseignement, les liges Frères des Ecoles chrétiennes déclarent s'associer aux éloges que M. de La Rochetaillée a donnés aux instituteurs laïques. " Nous nous y associons de grand cœur, disent-ils ; nous sommes et nous voulons rester dans tous nos rapports, des concurrents amis et loyaux."

Cette émulation loyale serait incontestablement le moyen le plus efficace de stimuler l'enseignement primaire dans la voie du progrès. Il n'y a qu'une voix sur ce point chez les véritables amis de l'instruction, et la proscription des institutions religieuses portera un coup mortel à l'enseignement que prétendent favoriser leurs ennemis.

La guerre qu'ils leur font en vertu du mot d'ordre des 1563

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

maçonniques et des clubs est aussi hypocrite que lâche. Son objectif unique est d'étouffer la religion catholique et de faire de la nation très-chrétienne un peuple d'athées.

Si la France est lasse de l'existence, elle n'a rien de mieux à faire que de confier l'Âme de ses enfants aux Gambetta et aux Littré du présent et de l'avenir.

— Il y a quelques jours, un individu, du nom de Moncasi, a tiré sur Sa Majesté le roi Alphonse au moment où il traversait la place publique de Madrid en voiture. Le roi n'a pas été blessé, mais la balle a failli l'atteindre. L'auteur de cet attentat a été arrêté, et il a avoué qu'il était membre de la Société Internationale et que le crime était prémédité. Cet attentat à la vie de Sa Majesté le roi d'Espagne a mis toute la ville en émoi.

Don-Carlos, dans une lettre à l'ex-reine Isabelle, la félicite de ce que le roi Alphonse a échappé à l'assassin, et dit que la démagogie ne respecte rien et qu'elle veut détruire même les princes qu'elle place sur le trône et dont elle fait, peut-être malgré eux, ses esclaves.

— Les exposants canadiens à Paris ont reçu de belles récompenses. Des grands diplômes d'honneur ont été accordés au département de l'éducation d'Ontario et de Québec, à l'exploration géologique de Montréal, au département de l'agriculture pour produits et céréales, et au département des Travaux Publics pour modèles de canaux. Les diplômes ayant la valeur des médailles ont été accordés au département de l'éducation d'Ontario, au ministre de l'éducation de Québec, au ministre de l'Intérieur, à l'exploration géologique de Montréal. Il a été accordé neuf diplômes ayant la valeur d'une médaille d'argent, aux commissaires d'écoles protestants de Montréal, deux aux départements de l'éducation à Ontario, à l'Université McGill, au commissaire de l'agriculture, au ministre de l'éducation d'Ontario, à la commission du havre de Québec, à l'exploration géologique.

Neuf médailles d'or ont été accordées à la compagnie canadienne d'instruments pour les écoles; à l'hon. M. Chauvoan; à M. Hodgins de Toronto; à la compagnie de plombagine de la Puissance du Canada, au professeur Hind, à M. Bastien de Montréal, au Dr. May, à M. Howland de Toronto; à M. Goolerham, de Toronto. Il a été accordé 34 médailles d'argent; 79 de bronze; 88 mentions honorables. Grand total: 233.

— Une dépêche spéciale de Londres par le cable au *Globe* dit: "A l'ambassade anglaise de Paris, hier, le Prince de Galles a reçu une adresse des membres de la commission coloniale de l'exposition. Tous les principaux commissaires étaient présents. M. Keefer lut une adresse, laquelle après des protestations de loyauté, contient ce qui suit:

"Nous croyons que l'érection à Londres d'un musée colonial permanent, où les produits naturels et manufacturés des possessions les plus éloignées de Sa Majesté pourraient être vus à chaque instant, aurait pour effet de faire mieux connaître à la mère-patrie la nature et l'importance des ressources de plusieurs dépendances de l'Empire, de faciliter les relations commerciales, d'aider les hommes de sciences dans leurs recherches, de faire connaître les progrès réalisés d'années en années et de donner de bonnes informations aux émigrants. Nous osons donc prier Votre Altesse de vouloir bien donner à ce mouvement un intérêt personnel et sa bienveillante coopération. Les articles maintenant à Paris pourraient servir à commencer cette collection. Nous demandons donc à Votre Altesse d'user de son influence pour empêcher la dispersion de ces objets et pour leur procurer un local temporaire jusqu'à ce que le projet soit

mis à exécution."

L'adresse se terminait par une allusion aux services rendus par le secrétaire de la commission royale et était signée par les représentants des diverses colonies.

Le Prince y répondit en termes éloquentes et appropriés. Il remercia les commissaires et se déclara favorable à leur projet d'ériger un musée colonial, mais il dit qu'il fallait le consentement des gouvernements coloniaux. Il promit de donner aux effets exposés un local temporaire.

La réponse du Prince fut reçue avec applaudissements. Son Altesse annonça alors que la Reine avait daigné conférer l'ordre de St. Michel et de St. Georges aux principaux commissaires coloniaux, y compris l'hon. M. Pelletier, président de la commission et M. Keefer. Il est compris que ces honneurs ont été accordés à la demande du Prince de Galles.

Nous lisons dans l'*Foënement*: "L'ordre de St. Michel et de St. Georges qui vient d'être conféré à l'hon. C. A. Pantaléon Pelletier et à M. Keefer, est un ordre institué pour récompenser les sujets anglais qui ont rendu service dans les colonies. Le grade de chevalier conféré à MM. Pelletier et Keefer, est le premier grade: le second grade, celui de commandeur, donne droit au titre de *Sir*."

— Voici les changements ecclésiastiques qui ont eu lieu dans le diocèse de Chicoutimi:

- M. J. B. Pelletier se retire de la cure de l'Île-aux-Coudres.
 - M. Chs. Bacon, de la cure de N.-D. de Laterrière au Collège de Ste. Anne.
 - M. F.-X. Deléage, de la cure de N.-D. du Lac St. Jean à celle de N.-D. de Laterrière.
 - M. Alph. Pelletier, de la cure de St. Onésime, diocèse de Québec, à celle de l'Île-aux-Coudres.
 - M. Apollinaire Gingras, de la cure de St. Fulgence, à celle de St. Edouard, diocèse de Québec.
 - M. Paul Dubé, de la cure de l'Anse St. Jean à celle de St. Léon, diocèse de Québec.
 - M. Jos. Lizotte, du Collège de Ste. Anne à la cure de N.-D. du Lac St. Jean.
 - M. Narcisse Parant, du vicariat de la Baie St. Paul à la cure de St. Fulgence.
 - M. Jos. Bouliane, du vicariat de Chicoutimi à la cure de l'Anse St. Jean.
 - M. Thomas Roberge, du vicariat de St. Philippe de Néri à celui de Chicoutimi.
 - M. Ls. Savard, au vicariat de la Baie St. Paul.
- Le 20 octobre courant, Mgr Dominique Racine a fait les ordinations suivantes à l'Église cathédrale de Chicoutimi:
- Diacre*: M. Amédée Tremblay;
 - Minorés*: MM. Henri Cimon, Jos. Girard, Jos. Lemieux;
 - Tonsurés*: MM. David Dufresne, Jos. Paradis, Ls. Carou, Ls. Gagnon, C. Dubé, Alf. Tremblay.
- Changements ecclésiastiques dans le diocèse de Saint-Germain de Rimouski, pour 1878:
- M. J. J. Auger, de la cure de Saint-Germain de Rimouski à celle de Sainte-Anne des Monts.
 - M. F. R. Beaumont, du vicariat de Sainte-Cécile de Bic à la mission du Labrador d'Anticosti.
 - M. L. P. Bernard a quitté la desserte du pèlerinage de Sainte-Anne de la Pointe au Père, restant chargé de la mission de Sainte-Blandine.
 - M. Maj. Bolduc, de la cure de Saint-Albert de Gaspé à celle de Saint-Patrice de Douglstown.
 - M. C. A. Carbonneau, secrétaire du diocèse, s'est chargé de la desserte de N.-D. du Sacré-Cœur.

M. J. Arthur Chalifour, de la mission de Labrador et d'Anticosti à celle de N.-D. de Nataskouan.

M. W. Chrétien, du vicariat des SS. Anges de Cascapédiac à la cure de Saint-Charles de Caplan.

M. Eug. Delage, du vicariat de Saint-Bonaventure à la desserte de Saint-Jean l'Évangéliste.

M. Philéas Fortier, du vicariat de Saint-Joseph de Carleton à la cure de Saint-Godefroi.

M. Narcisse Gagnon, du vicariat de Notre-Dame de Paspébiac à celui de Saint-Jérôme de Matane.

M. F. X. Guay, au vicariat de Sainte-Cécile du Bic.

M. Ed. Guilmet, au vicariat de Notre-Dame des Neiges des Trois-Pistoles.

M. Louis Langis, du Séminaire de Québec à la direction du Grand et du Petit Séminaire de Rimouski.

M. David Lebel, du vicariat de Notre-Dame des Trois-Pistoles à la mission de Saint-Clément de Denonville.

M. Antoine Leblanc, du vicariat de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte à celui de l'Assomption de McNider.

M. J. J. Lepage, du Séminaire à la desserte de Worcester, E.-U.

M. J. B. Monteil, de la cure de Saint-Honoré à celle de Saint-François-Xavier.

M. Omer Normandin, de la direction du Grand-Séminaire à la cure de Notre-Dame du Lac.

M. Josué Paradis, du Séminaire à la cure de Saint-Albert de Gaspé.

M. J. Alf. Pérusse se retire de la cure de Notre-Dame du Lac à Sainte-Rose.

M. Ulfranc St. Laurent, de la mission de Notre-Dame de Nataskouan à la cure de Saint-Louis du Ha! Ha!

M. J. Octave Suard, de la direction du Petit Séminaire à la cure de Saint-Germain de Rimouski, avec la desserte de Sainte-Anne de la Pointe au Père.

M. J. Oct. Soucy, quitte la cure de Sainte-Anne des Monts pour retourner dans le diocèse de Québec.

M. J. B. Stagnon, à celle de Saint-Honoré.

M. L. Stévenart à la mission de Sainte-Rose du Dégelé.

M. P. Sylvain, du Séminaire au vicariat de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte.

— Samedi, le 19 octobre courant, Sa Grandeur Mgr. de Rimouski a tonsuré MM. J. B. Alphonse et Achille Thibeau. Sa Grandeur a aussi, le même jour, conféré les ordres mineurs à MM. Pierre Brillant, H. Jules Bernier, Louis C. Lavoie, L. Joseph de Champlain, Henri Lavoie, J. Ludger Rioux, F. X. Gravel, J. Alphonse Desjardins, Alphonse Côté et Zotique Godard. Le lendemain, 20 octobre, Mgr. Langevin a promu M. J. Alphonse Desjardins au sous-diaconat. Tous ces ecclésiastiques appartiennent au diocèse de Rimouski.

— On se souvient qu'il y a quelques mois, grâce à la libéralité et au patriotisme de l'un de ses membres, M. L. J. C. Fiset, protonotaire, l'Institut Canadien de Québec offrait en concours la somme de \$100 pour le meilleur essai sur l'agriculture. On ne pouvait choisir un plus beau sujet; on ne pouvait mieux mettre en pratique ces remarquables paroles de M. Olivier de Serres, ce père de l'agriculture française qui jugeait si sagement les hommes et les choses. Cet agronome a dit et répété souvent: "Le fruit de l'agriculture étant commun à toutes sortes de personnes, aussi de tous hommes cette science doit être entendue."

A l'Institut Canadien de Québec, on a compris qu'il fallait aussi pousser les esprits vers les choses de l'agriculture, que

cette maxime de M. Olivier de Serres devait recevoir son application de la part de ses membres en contribuant à l'enseignement agricole par des traités spéciaux sur l'agriculture. Nous remercions la direction de l'Institut Canadien d'avoir voulu songer à l'agriculture, en fournissant à ceux qui désirent se faire agriculteurs les moyens de fertiliser le sol dans les meilleures conditions.

On a répondu à ce généreux appel, car on nous informe que les Directeurs sont en possession de deux excellents essais sur l'agriculture qui sont actuellement entre les mains des juges nommés pour décider du mérite de ces deux traités sur l'agriculture: le Premier Ministre de la Province de Québec l'Honorable M. Joly, S. Lesage, écrivain, et M. le Docteur Hubert LaRue. Le rapport qui doit être fait par M. LaRue, sera publié dans quelques semaines.

CAUSERIE AGRICOLE

SOINS A DONNER AUX REPRODUCTEURS.

Les soins à donner aux reproducteurs sont peu nombreux; en général, il faut qu'ils reçoivent une alimentation convenable. Au moment de la saison de la monte on augmente la ration de l'étalon; il peut être employé à un travail modéré. La jument peut être soumise à un travail habituel; il faut lui donner une nourriture suffisante. Le travail modéré favorise la fécondation, et l'état de graisse ne lui est pas favorable. Chez les juments trop grasses et trop énergiques, qu'on ne peut à cause de cet état avoir pleines, on s'est quelquefois bien trouvé d'une saignée pratiquée avant de livrer la jument à l'étalon. D'autres se sont bien trouvés de soumettre ces juments à une alimentation débilante quelque temps avant les chaleurs, et une fois ces dernières apparues, de les soumettre à un exercice poussé jusqu'à la fatigue. Il faut qu'avant la saillie les reproducteurs mâle et femelle soient traités avec douceur.

On doit tâcher d'avoir les poulains de bonne heure pour que les juments aient mis bas avant l'époque des travaux des champs du printemps, et parce que les premiers poulains ont ordinairement de l'avantage sur ceux qui naissent plus tard.

SOINS A DONNER A LA MÈRE PENDANT ET APRÈS LA GESTATION.

Dans les premiers mois de la gestation, la jument peut encore faire un exercice même assez fatigant, pourvu qu'on ait soin d'éloigner toutes les causes qui pourraient déterminer, l'avortement, tels que efforts violents, courses forcées, saut, chutes dans les mauvais chemins, atteintes du limon du charriot et des brancards de la charrette, herbe couverte de gelée blanche, indigestion d'eau froide en grande quantité en rentrant du travail, le corps étant en sueur. Celles qui sont logées dans des écuries très chaudes et qui vont boire au dehors en hiver sont aussi exposées à l'avortement.

Le changement brusque de nourriture dans le cours de la gestation peut également amener l'avortement, de même qu'une alimentation trop nutritive ou une alimentation insuffisante, peu substantielle; le défaut d'exercice, les habitations insalubres, un allaitement trop longtemps prolongé, etc.

Le régime de la jument pendant la gestation subit peu de modifications. La nourriture doit être proportionnée à la force, à la stature, à l'âge, au genre d'exercice auquel on la soumet,

et à l'époque de la gestation; plus celle-ci sera avancée et plus les aliments seront abondants; ils le seront surtout pour les juments qui rapportent tous les ans et pour celles d'un âge avancé.

Vers les dernières semaines de la gestation, la jument ne devra faire qu'un travail léger. Si le travail est interrompu, on devra la faire promener à la main au moins une fois tous les deux jours, et cela par un temps convenable. On ne l'exposera pas à la pluie ni aux mauvais temps pendant les derniers jours avant la mise bas.

La jument sera traitée avec douceur; si elle est un peu chatouilleuse, on devra tâcher de porter plusieurs fois par jour les mains sur les mamelles, de la manipuler avec légèreté et douceur, afin de l'habituer à souffrir les suctions du jeune poulain, lequel, sans ces précautions, souvent n'est pas supporté par des mères chatouilleuses.

¶ Lorsque la jument est en bon état et a été bien nourrie, au lieu d'augmenter la nourriture dans les derniers jours de la gestation, on doit diminuer la ration de foin et d'avoine, et donner des boissons de farine et de son. Cette nourriture rafraîchissante produit du lait et prévient les dangers du part.

Quand les signes procureurs du part se montrent, on fait téter la jument poulinière, et on la conduit dans une écurie séparée ou une boxe pourvue d'une bonne litière. On lui réservera un espace suffisant pour qu'elle puisse bien s'y tourner sans gêner le poulain.

Pour ce qui est des autres soins à donner à la mère jusqu'après la naissance du poulain, ils doivent être confiés à des personnes soigneuses et entendues; nous en omettons les détails.

Soins à donner au poulain et à la mère après la mise bas.

Quand le poulain a acquis assez de force pour se soutenir sur ses membres, on l'approche du pis de sa mère, et il cherche à téter spontanément. Dans le cas contraire, si toutefois la mère est docile, on lui introduira un trayon dans la bouche et on en fait écouler un peu de lait; ou bien encore, on enduit le trayon de lait dans lequel on a fait dissoudre beaucoup de sucre et on le lui passe ainsi dans la bouche. Ordinairement avec un peu de patience il se met à téter. Si la jument était chatouilleuse et refusait de laisser téter le poulain, on devrait la contenir, l'empêcher de ruer en lui levant le pied, et approcher le poulain du pis, lui traire même du lait dans la bouche.

Quelques juments chatouilleuses laissent téter leurs poulains quand elles sont seules avec lui; on peut donc, dans ce cas, essayer de s'éloigner et de l'observer de loin. Si en aucun cas, elle ne voulait le reconnaître ou supporter son approche, on le placera, séparé par une cloison, à côté de sa mère, afin qu'elle put le voir et s'y habituer.

Il importe que l'on fasse boire au poulain le premier lait de la mère qui contient des purgatifs nécessaires pour le débarrasser du méconium.

Si le poulain était fortement constipé les premiers jours après sa naissance, on pourrait lui faire passer un petit lavement à l'eau de son tiède, et lui administrer une once d'huile de castor.

Si la jument ne donnait pas de lait, outre les boissons farineuses, les frictions sèches sur le pis et sur les veines de l'épéron qui s'y rendent, on lui administrera quelques doses de graines d'anis.

Si la jument ne pouvait nourrir son poulain, on devrait faire

boire à celui-ci du lait de vache écrémé, en l'habituant à sucer le doigt en partie plongé dans le lait. Il faut que le lait de la vache soit écrémé, pour le rapprocher de la composition du lait de la jument qui ne contient pas de beurre.

Quelques jours après la mise bas, lorsqu'il n'y a pas de suites funestes à craindre, on commence petit à petit à donner à la mère une nourriture substantielle et abondante, car la mère doit fournir par la lactation tous les éléments nécessaires à l'entretien et au développement du jeune être pendant les premières semaines de son existence.

Plus la nourriture de la mère sera bien choisie et abondante, plus son lait sera abondant, riche et de bonne qualité, et plus le poulain y trouvera à s'assimiler des éléments nécessaires à son entretien et à son développement.

On donnera donc à la mère une bonne ration d'avoine, de la farine d'orge en boulette, du foin de bonne qualité provenant de prairies sèches, et de la bonne paille.

Quelquefois par l'usage d'une bonne nourriture le lait de la mère est très-abondant; le poulain encore trop faible ne sait consommer tout le lait sécrété, le pis de la mère s'engorge et devient douloureux, cette douleur augmente par la succion du poulain; il faut alors vider les mamelles en trayant la mère, car celle-ci deviendrait difficile pour son poulain et le pis s'enflammerait.

Quelquefois dans les premiers jours le poulain ne sait digérer tout le lait donné par la mère; on doit le surveiller et traire la mère s'il en prend trop; car la trop grande quantité de lait prise dans les premiers jours de la vie, alors que les organes digestifs sont encore faibles, peut occasionner des indigestions mortelles souvent méconnues. Dans ce cas, ordinairement le poulain est somnolent, bâille de temps en temps, a la respiration accélérée. Cette surveillance devient inutile au bout de cinq à six jours.

Si le lait de la mère n'était pas assez nutritif, ou si le poulain était né chétif, à membres tordus, faibles, et qu'au bout d'un certain temps il ne se reconstituerait pas avec le lait de la mère bien nourrie, on devra lui faire boire en supplément du lait de vache écrémé, avec lequel on mêlera un peu de farine de blé, ou un jaune d'œuf.

Au bout de trois semaines, un mois en hiver, dix à quinze jours en été, la jument peut être remise au travail, en prenant soin de ne pas la laisser trop longtemps éloignée de son poulain. On fera bien de traire en rentrant du travail le premier lait de la jument, pendant les trois premières semaines du travail, car ce lait est parfois trop échauffé.

On doit, autant que possible, éviter de faire travailler la jument pendant un temps pluvieux et dans des terrains boueux, pendant les premières semaines après la mise bas.

Si en rentrant du travail le pis de la jument était couvert de boue, on devrait le faire laver avec de l'eau tiède pour le bien nettoyer, afin de ne pas en dégoûter le poulain. Les soins de propreté du pis sont toujours nécessaires pendant le temps de l'allaitement du poulain.

Au bout de trois à six semaines, le poulain commence à manger avec la mère.

Le meilleur moyen de lui apprendre de bonne heure à manger est de placer dans l'écurie où la jument se trouve placée une crèche assez basse pour que le poulain puisse facilement y

atteindre. Au bout de quelques semaines, il cherche à y manger avec la mère, de l'avoine et du barbotage. Ces crèches servant à la mère et au poulain, valent mieux que les petites crèches que l'on place dans un coin de l'écurie, ou devant la grande crèche, car l'avoine qu'on y met est souvent mangée par la mère, et il n'y reste plus rien pour le poulain; ce dernier se blesse même parfois à ces petites crèches, s'y donne des coups contre la tête.

Dès que le poulain commence à manger, on lui donnera une poignée d'avoine pendant que la mère travaille, et on mettra toujours à sa disposition, un seau contenant de l'eau blanche avec de la farine d'orge ou du son, où il pourra boire quand il le voudra. De cette manière le poulain prendra bien à manger et le sevrage s'opérera avec facilité.

Si l'on a à sa disposition de bonnes prairies sèches, donnant une herbe abondante et nutritive, on peut y envoyer la jument et son poulain quand la saison est favorable, et si l'on n'en a pas besoin pour le travail.

Si le poulain est né de bonne heure, il sera bon d'habituer petit à petit la jument au vert, à l'écurie, avant de la mettre en prairie. Si le poulain naît pendant la saison du vert, et que la mère et le produit se trouvent dans de bonnes conditions de santé, on peut les mettre en prairie cinq à six jours après la mise bas.

Si on les met en prairie au commencement de la saison, alors que les nuits sont encore froides, il sera convenable de les rentrer la nuit, le poulain n'étant pas encore résistant. De même, il sera également bon de les renvoyer aux plus fortes chaleurs de la journée pendant le milieu de l'été, car, tourmenté par la chaleur et les mouches, le poulain ne profitera pas de sa nourriture et sera arrêté dans son développement.

Si le poulain ne s'entretenait pas convenablement à la prairie, on devrait donner à la mère une ration supplémentaire d'avoine; on donnera cette avoine dans des crèches très-basses, pour que le poulain puisse également y apprendre à manger avec sa mère. En négligeant ces quelques soins, la prairie pourra faire plus de mal que de bien au poulain pendant la première année de son âge.

Si le poulain est élevé dans l'écurie, il est bon de le laisser sortir de temps en temps avec la mère dans la cour de la ferme; l'exercice qu'il s'y donnera sera très-salutaire à l'exécution régulière de ses fonctions digestives; et à son développement.

La durée ordinaire de l'allaitement du poulain est de quatre mois; si, le poulain, était chétif et maladif, on pourrait la prolonger de quelques semaines.

Généralement après trois mois et demi on sépare le poulain de la mère, on conduit la mère trois fois par jour auprès du poulain qui se trouve enfermé dans l'écurie, pendant les trois premiers jours de la séparation, puis deux fois pendant les trois jours suivants; puis on finit par ne le laisser approcher de la mère qu'une fois par jour pendant trois à cinq autres jours suivants, selon l'abondance de lait de la mère, pour terminer par une séparation complète. De cette façon le sevrage s'opère facilement, et le lait de la mère se trouve insensiblement tari. Le sevrage brusque est souvent dangereux pour le poulain et pour la mère; cette dernière surtout pourrait gagner des engorgements de mamelles souvent douloureux et difficiles à guérir.

Si la sécrétion du lait restait trop abondante chez la jument

après le sevrage, il convient, pour l'arrêter le plus vite possible, de lui donner très-peu à boire; de ne lui donner pour nourriture qu'un peu d'avoine et de la paille, et de la soumettre à un exercice qui excite la transpiration. Les purgatifs, et les diurétiques aident aussi à faire cesser la sécrétion laiteuse.

Si le poulain et la mère vont en prairie au moment du sevrage, on doit les rentrer pour pouvoir plus facilement l'effectuer; pendant les premiers jours où le poulain serait séparé de sa mère on le tiendrait difficilement seul dans la prairie. Si, au contraire, il y a pour compagnons d'autres poulains déjà sevrés, on peut le laisser en prairie avec eux et se contenter de reprendre la mère, qu'on lui présentera de temps en temps pendant quelques jours comme pour le sevrage de l'écurie.

Nous ne saurions trop recommander aux cultivateurs d'agir toujours avec douceur envers le poulain, de le rendre familier sans pourtant jamais jouer avec lui, et de ne jamais permettre à leurs enfants ou à leurs engagés, de le tourmenter, de craindre qu'il ne contracte quelques mauvaises habitudes. On lui lèvera de bonne heure les pieds; on le pansera légèrement avec la brosse; on le bouchonnera simplement avec un petit tampon de paille; à l'approche du sevrage on l'habitue au licol et à se laisser attacher.

(A suivre.)

Falsifications de substances alimentaires et boissons alcooliques.

C'est une vérité incontestée et généralement reconnue que les substances employées dans l'économie domestique, particulièrement les substances alimentaires, les boissons, tels que vins, brandy, gin, etc., n'ont jamais été si habilement, si audacieusement falsifiées qu'aujourd'hui. Favorisés par les progrès de la science, les falsificateurs, qu'on pourrait justement qualifier de voleurs et d'empoisonneurs publics, ont fait faire à leur infâme industrie les progrès les plus déplorables.

Presque toutes les substances qui se vendent en détail sont altérées et falsifiées.

Il serait à désirer que les clauses de l'Acte pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues, 37 Vict., Ch. 7, fut mis à exécution.

Le Gouvernement Fédéral a nommé, il est vrai, des analystes pour les différents endroits du pays: M. R. G. Fraser, pour Halifax; M. le Dr. F. H. A. LaRae, pour Québec, Dr. W. Hodgson Ellis, pour Toronto; et Dr. I. Baker Edwards, pour Montréal.

Lés rapports publiés par ces Messieurs en 1876 et 1877, constatent que la falsification des condiments et des épices comme la moutarde, le poivre, le gingembre, etc., se pratique sur une grande échelle; le thé et le café sont considérablement altérés; le beurre et le lait aussi considérablement falsifiés. Quant aux boissons, aucun rapport n'a encore été fait, quoique généralement notre population souffre davantage de l'usage de boissons falsifiées que de toutes autres substances alimentaires adultérées.

Il serait à désirer que les recherches de ces Messieurs s'étendissent immédiatement aux liqueurs alcooliques, qui, s'il faut en croire un éminent chimiste canadien, nous informe que les boissons de toutes espèces sont horriblement falsifiées. Dans

ce cas, il importerait non-seulement de publier les noms des individus dont les boissons auraient été soumises à l'examen, comme il a été fait pour les substances alimentaires, mais il faudrait de plus procéder immédiatement contre ces falsificateurs non-seulement par une amende, mais par la confiscation de ces boissons qui sans aucune forme de procès pourraient être jetées sur la voie publique; car par l'amende ou quelques jours d'emprisonnement que, de temps en temps il faudra subir, on y trouverait ample compensation à se livrer de nouveau à la falsification des boissons; il arriverait alors ce qui arrive pour les vendeurs non licencés: ils payent l'amende, et continuent de plus belle à vendre de la boisson sans avoir obtenu licence. On ne peut être trop sévère à appliquer un régime énergique contre les falsificateurs de boissons qui contribuent si largement à la dégénérescence de la population signalée par les statisticiens depuis un quart de siècle?

Si nous nous permettons aujourd'hui de faire ces réflexions, c'est que dans nos campagnes nous sommes menacés de voir un trop grand nombre de marchands licenciés pour la vente de boissons fortes, avoir recours à la falsification, afin d'augmenter leurs recettes.

Plusieurs, nous l'espérons, ne prendront pas à l'appât qui leur est offert; mais malheureusement il s'en trouvera que trop qui ne pourront se soustraire aux belles démonstrations d'un jeune homme qui parcourt actuellement les campagnes, dans le but d'offrir aux marchands de boissons, des drogues qui leur permettent de faire du brandy, du gin, de la jamaïque et du vin rouge.

Nous avons vu à Ste. Anne, ce jeune homme se présenter chez un marchand de boisson, pour lui tenter un piège, et en faire un marchand de contre-bande, ou plutôt comme nous le dirions un commerçant, un vendeur, ou peut-être un employé public.

Il possède une boîte bien garnie de petites fioles, avec échantillons d'un ontrant la belle et bonne qualité des boissons falsifiées avec ce qu'il appelle des essences (*Flavors*).

Comme préambule, il offre au licencié des cigares, et lorsque la discussion est en train de se faire, il veut le mettre au courant d'une merveille de la science en faveur des falsificateurs de boissons. Comme recommandation, il rapporte que la plupart des marchands de boissons de nos villes font un grand usage de ces drogues; que le licencié demeurant dans une paroisse pas très-éloignée d'ici, en fait usage depuis trois à quatre ans. En définitive lorsque le licencié s'est décidé à acheter sa drogue il lui passe une petite feuille avec directions. Cette feuille est tellement importante, dit le jeune homme, que plus d'un marchand de boissons, il y a trois à quatre ans, aurait payé \$25 au moins pour se la procurer.

Enfin le licencié ne pouvant résister aux démonstrations du vendeur, achète au prix de \$1.50 une fiole portant un écriteau *Rye essence*. Nous avons en main cette fiole que nous transmettrons à un chimiste pour en faire l'analyse; cet échantillon a été acheté uniquement dans ce but.

Il suffit de dire pour le présent, qu'au moyen de cette drogue ou essence (le mot est moins compromettant), on peut fabriquer avec l'usage du whisky, un brandy qui ne reviendrait qu'à \$1.10 le gallon, et qui pourrait être vendu à \$4.00 le gallon, au dire du jeune colporteur.

La circulaire contient une recette pour la fabrication du vin rouge, que nous serions tenté de reproduire ici; mais qu'il nous suffise de dire qu'outre une roquille de *Wine flavor*, il entre de la teinture, 22 gallons d'eau, 13 gallons de *Whisky* et du sucre au besoin, etc.

Voilà, lecteurs, le vin que l'on vous offrira pour les malades s'il arrive à votre marchand de boissons de faire usage du *Wine flavor*. Voilà la boisson que l'on donnerait aux malades, et qui ne renferme pas une seule goutte du véritable vin!

Afin de mettre en garde les marchands qui seraient tentés de se servir de ces drogues nouvelles pour le commerce de boissons, nous invitons nos lecteurs à leur signaler l'article suivant d'une loi actuellement en force (Vict 37, ch. 8, s. 24).

"Toute personne qui vendra une substance alimentaire ou boisson, ou drogue, sachant que cet article a été mélangé avec une autre substance avec l'intention d'augmenter frauduleusement son poids ou sa masse, et qui ne déclarera pas le fait de ce mélange à l'acheteur de cet article avant de le livrer, et nulle autre personne, sera censée avoir vendu une substance alimentaire, boisson ou drogue falsifiée, suivant le cas, aux termes du présent acte, et punie en conséquence.

Nos soirées d'hiver à la campagne.

A l'appel de ce que nous écrivions à ce sujet dans l'avant-dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, nous y joignons avec plaisir ce que nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke* en date du 25 courant. Voici les belles remarques que fait M. l'écrivain du *Pionnier de Sherbrooke*, sur l'emploi que nous devrions faire de nos longues veillées d'automne et d'hiver:

"Nous voilà rendus aux longues veillées d'automne et d'hiver. Pourquoi les cultivateurs qui ont tant besoin d'union et de protection n'en profitent-ils pas pour se former, dans chaque municipalité en association, afin de se réunir, parler de leurs intérêts, se communiquer mutuellement leurs connaissances, étudier les moyens de se protéger, en un mot, chercher de produire l'unité de vues et l'unité d'action; car, comme on le sait, l'union fait la force.

"Le temps est arrivé où le cultivateur canadien doit entrer hardiment dans la voie du progrès, abandonner la routine, se tenir au courant de la position agricole, non seulement de son village, non seulement de son comté, non seulement de la province, mais de la Puissance entière, et même de l'univers entier, s'il ne veut pas se voir condamné à occuper la dernière place et voir nos concitoyens d'origine différente, obtenir par leur intelligence, leurs connaissances de l'art de la culture, leur économie, le monopole des ressources agricoles du pays et par là commander la position.

"C'est en se réunissant souvent, en apprenant à se mieux connaître en cet art, qui serait pour lui une source de puissance de force et partant de richesses.

"Il y aurait donc possibilité d'utiliser ces longues veillées, que l'on considère, dans notre ignorance de la distribution et de l'emploi du temps, comme étant destinées à une perte complète et sans profit.

"Qu'on se rappelle l'axiome anglais, *time is money*, le temps c'est de l'argent, et l'on s'efforcera de mettre à profit tous ces instants qui, s'ils sont bien employés, pourront devenir les plus utiles et les plus précieux de toute l'année. Qu'on s'organise donc, en cercle ou en club; qu'on s'occupe hardiment de l'intérêt de la classe agricole, qu'on étudie ses besoins, et les moyens de les satisfaire, et on aura accompli l'œuvre la plus avantageuse à sa prospérité, dans des moments jusqu'aujourd'hui perdus et sans profit pour personne. A l'œuvre et avant longtemps l'on sera à même de bénéficier des résultats obtenus."

L'aménagement des forêts.

(Suite.)

DES ABUS ET VICES D'EXPLOITATION (Suite.)

D'abord, cela servira à ménager les forces productives de nos forêts. Ensuite, ces autres nations qui auraient du suppléer à notre fourniture, la Suède, la Norvège, la Russie, (je ne parle pas de l'Allemagne, placée par son excellent système sylvicole dans une situation beaucoup plus favorable), détruisent leurs forêts tout aussi expéditivement que nous détruisons les nôtres et comme elles s'y sont prises dès longtemps avant nous, elles sont plus avancées dans leur œuvre de ruine. Leur production est aussi active qu'elle peut l'être. En Suède et en Norvège, pour soutenir aujourd'hui cette activité, on est réduit à couper les bois d'épinette de six ou sept pouces de diamètre : c'est en faire comme de la poule aux œufs d'or. En Suède et en Norvège, pour soutenir aujourd'hui cette activité, on est réduit à couper les bois d'épinette de six ou sept pouces de diamètre : c'est en faire comme de la poule aux œufs d'or. En Suède et en Norvège, pour soutenir aujourd'hui cette activité, on est réduit à couper les bois d'épinette de six ou sept pouces de diamètre : c'est en faire comme de la poule aux œufs d'or. En Suède et en Norvège, pour soutenir aujourd'hui cette activité, on est réduit à couper les bois d'épinette de six ou sept pouces de diamètre : c'est en faire comme de la poule aux œufs d'or.

On ne saurait raisonnablement prétendre que si, l'an prochain, notre production de bois, surtout de pin, était réduite, par exemple de moitié, cette diminution serait sans effet notable sur les prix en Angleterre.

Ceux qui objectent cela, sont les mêmes qui, se tenant assurés que la loi de l'offre et de la demande est la panacée universelle, disent : Laissez faire; l'équilibre se rétablira tôt ou tard... Oui, tard, je le crains, à en juger d'après le train actuel des choses!

Les producteurs sont plus pratiques : ils savent que le seul remède serait de modérer la production ; ils le reconnaissent dans leurs assemblées : et ils essaient, sans nul doute, de diminuer leurs opérations, mais vainement. Sauf quelques-uns, les fabricants de bois, en Canada, sont assujétis à la nécessité de poursuivre ces opérations sans temps d'arrêt et presque sans ralentissement. Tout en protestant que l'ai beaucoup de considération pour ces hommes laborieux et d'un caractère honorable, je ne pense pas qu'ils soient (à la réserve d'un petit nombre) ce que j'appellerais des agents libres.

En effet, ils ne cessent point de dépendre de la volonté et du caprice d'autrui pour toutes ces opérations multiples et diverses ; l'affectation des coupes, le louage d'équipes de bûcherons, les approvisionnements, l'envoi de leur monde, avec provisions et atelages, à des centaines de milles en pleine solitude, l'abatage des bois, l'équarrissage, la vidange, le flottage à bûches perdues, le bûchage, le flottage en trains, l'inspection, l'embarquement et le transport en outre mer. Et voilà pour moi je me sers, en parlant d'eux, de ce tour de phrase peu euphémique peut être : ce ne sont pas des agents libres.

Leurs relations avec ceux qui leur avancent de l'argent, les banques, les courtiers, les acheteurs en Angleterre, sont d'une nature si compliquée qu'il leur est difficile de se rendre exactement compte, à un moment donné, de leur situation financière ; ils savent seulement que leur sort est de dépendre d'autrui depuis leurs premiers pas dans la carrière jusqu'au dernier moment, où, après de longues années d'un labeur ardu et opiniâtre, usés de corps et d'esprit, ils se trouvent plus pauvres encore qu'ils ne l'étaient à leur début.

S'il n'y a rien de forcé dans cette peinture, si elle est vraie, on demandera naturellement pourquoi il y a tant de gens qui persistent à rester dans le commerce de bois ?

Comment en sortir ? et supposé qu'ils pussent se dégager de ces entreprises, que feraient-ils ensuite ? Avec quelle joie plusieurs entreraient dans une autre voie, s'ils en avaient l'occasion ? Voyez combien d'exploitants de bois de l'Ottawa dirigent en ce moment leurs regards vers les vastes gisements de phosphate récemment découverts sur les bords de cette rivière, champ nouveau d'exploitations, et fait pour des bras énergiques. Notre richesse minérale est grande : et nous pouvons, en ouvrant les mines, donner aussi de l'occupation, pendant nos longs hivers, aux populations agricoles, dont toute l'activité se consume dans cette saison, et avec si peu de profits, à fabriquer

du bois pour un marché déjà encombré.

Les exploitants de coupes ont inliqué le ramèla à l'excès de production ; mais nous avons vu leur impuissance à l'y appliquer. Pour l'appliquer avec succès, que leur faudrait-il ? L'ai les des gouvernements provinciaux. Cela dit, nous soutenons, très respectueusement, que chacun de ces gouvernements a le droit et le devoir d'intervenir ; — le droit, parce que les bois appartiennent à la province, — le devoir parce qu'il est responsable envers elle de chaque arbre retranché de sa forêt en forêtière.

Tout exploitant croit volontiers que son voisin en coup trop de bois, et qu'on ferait plus grand gain si la production était moins considérable. Que tant d'argent soit ainsi employé à la production de masses de bois en pure perte, c'est déjà de soi une chose assez regrettable. Néanmoins si, dans le fait, les forêts domaniales étaient inépuisables, le gouvernement, satisfait de recevoir une plus abondante recette de droits de coupes, ne voudrait pas vraisemblablement intervenir pour limiter un abus d'exploitation préjudiciable à l'exploitant seulement.

H. G. JOLY.

(A suivre.)

Choses et autres.

Exportation d'instruments aratoires des Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1878. — Le rapport officiel du Bureau des Statistiques des Etats-Unis démontre que 10,486 machines et moissonneuses, de la valeur totale de \$1,018,916, ont été exportées des Etats-Unis dans le cours de cette année ; en outre, 20,710 scariificateurs de la valeur de \$154,977, et différents instruments aratoires de la valeur de \$1,379,467, faisant un total de \$2,554,360, donnant une augmentation de 50 pour cent sur l'année 1877 quant à l'exportation d'instruments aratoires.

Almanach Agricole, Commercial et Historique de J. Rolland & Fils, pour 1879.

Nous accusons réception de cette intéressante publication qui est rendue à sa troisième année d'existence. C'est le premier almanach publié au Canada, pour 1879. Comme dans les éditions précédentes, on y trouve un choix très-varié des sujets les plus utiles et les mieux appropriés au titre de cet ouvrage, entre autres : la liste des noms des membres de la Chambre des Communes et des Chambres locales des différentes provinces du Canada, les noms des Evêques et des Juges, des Agents des Bois et des Terres de la Couronne, des Gardes-Chasse, le Tarif des Postes de la Puisseance, les travaux à exécuter chaque mois de l'année par les cultivateurs, etc., etc.

C'est un almanach très-complet sous tous les rapports, et l'on voit que les renseignements qu'il contient sont puisés aux meilleures sources, aussi convient-il pour les besoins de tout le monde, les personnes de la campagne comme celles de la ville y trouveront tout ce qu'il leur faut, soit comme renseignement pour l'utile, soit comme divertissement par la lecture des nombreuses historiettes et bons mots qui s'y trouvent.

Il se trouve en vente chez tous les libraires et les principaux marchands. Prix cinq centins.

Naturaliste Canadien. — Sommaire de la livraison d'octobre : Faune Canadienne ; les minéraux canadiens ; le chien est ses principales races ; additif à la Faune de la Province de Québec ; à nos correspondants ; faits divers. — Prix d'abonnement par an, \$2 ; \$1.50 en faveur des élèves des collèges et autres maisons d'éducation. S'adresser au Rév. M. L. Provancher, rédacteur, Cap Rouge, P. Q.

Revue Canadienne. — Sommaire de la livraison du mois d'octobre : I. Chronique Trifluvienne ; II. Christophe Colomb ; III. L'Eglise et l'Etat ; IV. La neige ; V. Causerie scientifique ; VI. Chronique Parisienne ; VII. Chronique. Le prix d'abonnement à cette intéressante publication est de \$3 par an. S'adresser pour cela à la "Compagnie d'imprimerie Canadienne, 223, rue Bonaventure, à Montréal."

Revue de Montréal. — Sommaire des livraisons de septembre et octobre : I. Colbert et le Canada ; II. Réponses de S. E. le

Délégué Apostolique Mgr. Conroy; III. Un amour vrai; IV. Le duc de Bassano; V. Inauguration de la faculté de droit de l'Université Laval, à Montréal; VI. Revue Européenne; VII. Revue scientifique; VIII. Bibliographie.—Prix d'abonnement, \$8 par an. Voici les noms des agents autorisés à recevoir des abonnements à cette publication mensuelle: Montréal, M. F. X. Lacroix; Q.ébec, M. Horace Têtu; Trois Rivières, M. Ephrem Dufresne; St. Jean d'Iberville, M. J. Bourguignon; Ottawa, M. J. O. Lemieux.

RECETTES

Toits de chaume incombustibles.

Ce moyen consiste à couvrir les toits en paille d'un enduit capable de les préserver des étincelles ou même des brandons enflammés provenant de quelque incendie voisin ou de la forte chaleur qui peut en résulter.

Cet enduit, ou plutôt ce mortier, est composé de sable, de terre argileuse, de croûtes de cheval et d'une petite quantité de chaux, le tout bien mélangé et bien corroyé, jusqu'à la consistance d'un mortier ordinaire. On en forme sur la paille du toit avec une truelle, une couche de l'épaisseur de 1 pouce, ayant soin de remplir, avec la même composition les crevasses qui pourraient se former par la dessiccation.

Quant aux accidents qui pourraient provenir de l'intérieur, on s'en mettra à l'abri en appliquant au-dessous du toit une couche de ce mortier, à laquelle on ne donnerait que la moitié de l'épaisseur de la couche supérieure.

Teinture des étoffes en noir.

C'est l'espèce de teinture dont on fait le plus souvent usage dans les ménages.

Voici le procédé à suivre :

Prenez 2½ onces de litharge; mettez-les dans un vaisseau de verre avec un peu plus d'une roquille d'eau forte étendue d'une pinte d'eau de pluie ou de rivière; placez votre vase dans un endroit chaud et, au bout de quelques jours, décantez l'infusion dans un autre vase de verre ou de faïence; vous y mettrez baigner, pendant douze heures, la toile de coton ou de lin que vous voulez teindre; retirez-la ensuite, faites-la laver deux ou trois fois à l'eau froide et laissez-la sécher.

Faites bouillir pendant ce temps, dans une pinte d'eau de pluie ou de rivière, une demi once de noix de galle concassée, à laquelle vous ajouterez une once de sel; mettez ensuite tremper votre toile séchée dans cette décoction où vous la laisserez un quart d'heure; elle y prendra une tinte jaune que vous changerez en un noir aussi beau que solide en la passant dans le bain suivant où vous la laisserez huit ou dix heures :

Prenez une once de sulfate de fer (couperose verte) et autant de sel commun que vous ferez dissoudre dans une pinte d'eau de rivière. Au sortir du bain vous ferez laver, sécher, et l'opération sera terminée.



LS. A. PROULX,
CHAPELIER ET MANCHONNIER
No. 2 rue Christie et coin de la rue Couillard,
QUEBEC

Se chargera de la confection de toutes espèces de fourrures, ainsi que tous articles en pelletteries qu'il réparera et auxquels il donnera la forme la plus nouvelle quant à la mode.

Ayant été employé dans ce genre d'industrie pendant près de 30 ans dans une des premières maisons de la ville de Québec, il peut se flatter de donner complète satisfaction à ceux qui l'encourageront. Ses prix sont réduits, et les ordres qu'il recevra soit de la ville ou de la campagne seront exécutés sous le plus court délai.—Voici le temps arrivé où l'on aura besoin de capots ou casques, c'est le temps de les faire arranger, ou d'en acheter d'autres. Envoyez vos pelletteries et le sousigné se chargera de

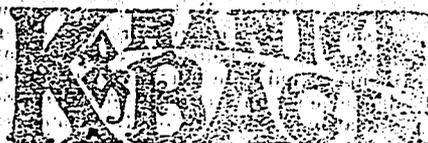
les confectionner et de leur donner la mode la plus nouvelle.

Octobre 1878.

A. LAVIGNE

Editeur de Musique et Importateur de PIANOS,

DES CÉLÈBRES MANUFACTURES DE



BELLINGS & Cie.,

WHEELOCK

ROGERS,

ET DES

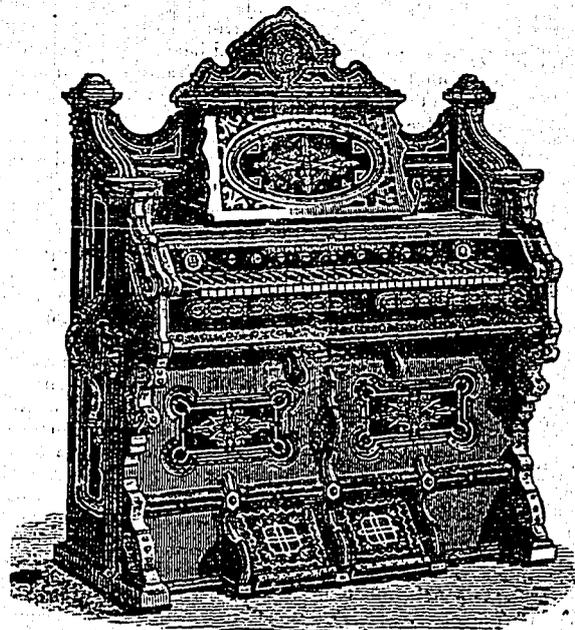
ORGUES - HARMONIUMS

DE

BURDETT,

MASON,

HAMLIN.



LOVINGS & BLAKE,

25, rue St. Jean, (Banque d'Épargne) QUEBEC.

N. B.—M. Lavigne fournit les instruments des manufactures ci-dessus mentionnées,—ou toute autre manufacture,—à des prix très-modérés et à des conditions libérales. Vieux instruments pris en échange comme partie de paiement dans l'achat d'un instrument neuf.—Informations données aux personnes en faisant la demande.